

confrontés aux problèmes du vieillissement et des maladies chroniques. Celles-ci sont les maladies que nous n'avons pas pu traiter de façon aussi efficace que les maladies les plus graves, c'est-à-dire les maladies de cœur, les embolies, le cancer, la néphrite, les troubles respiratoires et l'arthrite. Bien des gens atteints de ces maladies sont actifs jusqu'à l'âge de 65 ans. Nombreux sont ceux qui atteignent cet âge en bonne santé mentale et physique. Rien n'est plus cruel que de les empêcher de travailler à leur bien-être matériel et de contribuer à l'économie du pays. Je suis sûr que tous les députés sont conscients de l'apport des gens de 65 ans et plus. Cependant, des milliers de personnes atteintes de maladies chroniques se rendent tous les jours au travail uniquement dans le but d'arrondir leur pension de retraite qu'elles obtiennent à 65 ans. Elles travaillent dans des conditions de tension et de grande fatigue.

Il serait peut-être temps, à mon avis, de tenir compte de la santé physique et mentale des gens plutôt que de leur âge. Ils estiment devoir travailler parce que leur pension s'amenuise de jour en jour. Ils savent que leur pouvoir d'achat diminuera et qu'une fraction encore plus élevée de leur pension servira à payer des impôts dissimulés. Ils ont peur de cesser de travailler. Ils sont victimes, à 40 et à 50 ans, de congestions cérébrales et de maladies coronaires. Il faudrait qu'une disposition prévoie que leur pension leur sera accordée, non à l'âge de 60 ou de 65 ans, mais à celui qu'ils semblent porter en raison de leur condition physique et mentale. Nul doute que le gouvernement a fait une distinction injuste en décidant d'augmenter de \$55 la pension mensuelle de sécurité de la vieillesse des personnes non mariées, et de \$95 celle d'un couple marié qui n'a pas d'autres ressources en espèces. C'est assurément une injustice que je voudrais voir rectifier. Je partage l'avis du député de Roberval, mais je trouve également que, dans la situation économique présente, nous voulons probablement voir disparaître d'abord les injustices qui existent déjà dans certains domaines, tout en modernisant le système.

Mais que devient Jos Public qui est partiellement invalide et possède une petite maison? Il tire d'une autre source de revenu une petite pension de \$80 par mois, mais il n'est pas admissible à recevoir une pension d'invalidité, ni à se prévaloir même de l'assurance-santé. Sa femme est décédée, et il ne recevra mensuellement que \$80 dont la valeur diminuera mois après mois, à cause de l'inflation. Il n'y a aucune autre compensation, car nous y avons mis fin, et le vieillard pensionné recevra effectivement tous les mois un moindre montant. Ils se comptent par centaines les Jos Public qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. On les a injustement traités. Dans le cas qui nous occupe, l'homme souffre du cœur et les médicaments dont il a besoin lui coûtent mensuellement près de \$10. Les agissements discriminatoires du gouvernement ne seront pas oubliés. Dans sa magnanimité qui s'exerce au sein d'une société juste, il augmente la pension de sécurité de la vieillesse de 42c. par mois pour ensuite la geler. Les intéressés n'oublieront pas cela. La pension est ensuite rognée par l'inflation qui est due en grande partie à la mauvaise gestion gouvernementale.

Bon nombre de veuves sont dans la même situation. Elles sont propriétaires d'une petite maison et touchent une petite pension. Les pensions étaient plus petites autrefois mais, de 1948 à aujourd'hui, la valeur du dollar a diminué de 50 p. 100. C'est une indication de la réduction des pensions. Je crois que ce Parlement a une responsabilité à cet égard. On n'oublie pas et on ne devrait pas

oublier les personnes âgées. Il y a très peu de gens riches dans la catégorie des 60 ans et plus. Ils se souviendront de la magnanimité du premier ministre (M. Trudeau) aux prochaines élections fédérales. Il n'y a vraiment pas de personnes riches chez les bénéficiaires d'une pension de vieillesse et le premier ministre doit se rappeler que les gens de 65 ans représentent 17 ou 18 p. 100 des électeurs canadiens.

C'est vraiment la seconde partie de la motion présentée à la Chambre qui est la plus intéressante. La voici:

Cette pension devrait être assez élevée pour permettre de mener une vie décente ainsi que le permettent les capacités et les possibilités physiques, matérielles et humaines du Canada.

Je crois que les députés de tous les partis de cette Chambre devraient l'appuyer de tout cœur. Si un député de cette Chambre ne l'appuie pas, j'aimerais qu'il se lève, qu'il prenne part à ce débat et qu'il expose ses raisons. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont toujours préoccupés par le fait que le gouvernement libéral a continuellement érodé le statut et le bien-être des pensionnés et a sans cesse ignoré les demandes d'une aide plus adéquate et significative. C'est donc en fait à la seconde partie de la motion que je désire m'attacher.

Auparavant, j'aimerais toutefois m'arrêter sur la partie de la motion qui demande une réduction de l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse. La motion vise à inclure les personnes de 60 à 64 et les épouses des pensionnés, quel que soit leur âge. Je répète que c'est un geste noble et un geste pour lequel j'éprouve beaucoup de sympathie. Quand le régime d'assurance-maladie avait été proposé à cette Chambre, il y avait eu la question du supplément pour les médicaments. La proposition faisait partie du rapport de la Commission Hall qu'on avait déposé à la Chambre il y a quatre ans, mais elle n'a jamais été mise en vigueur.

Permettez-moi de souligner que la facture des médicaments d'un sexagénaire est quatre ou cinq fois plus élevée. Certaines de ces personnes ont même besoin de \$30 par mois de médicaments. Mais ce gouvernement évite cette question et ne fait rien pour aider ceux qui ont de la difficulté à payer leurs factures de médicaments. Cette situation renferme encore tellement d'injustices que j'aimerais la voir moderniser et mettre à jour. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) nous parle périodiquement du revenu garanti pour ensuite éluder la question et nous informer d'un autre projet qui permettrait d'atteindre un niveau proche du revenu garanti. Je suis persuadé qu'il ignore ce dont il parle. Le gouvernement n'a aucune sensibilité, si ce n'est à l'échelle individuelle, mais pourquoi ne réfléchit-on pas un peu à certaines choses comme les frais pharmaceutiques?

• (3.40 p.m.)

Je vais vous en toucher deux mots. L'année dernière, les frais pharmaceutiques des Canadiens se sont élevés à 271 millions. Si vous calculez 17 p. 100 de 23 millions d'habitants, vous obtenez une personne sur 12 ou 13, qui est donc âgée de plus de 60 ans. Puisque ces gens-là utilisent quatre fois plus de médicaments que les personnes âgées de moins de 60 ans—vous voyez les sommes dont ont besoin les vieillards. Il faut que le gouvernement fédéral envisage le remboursement des frais pharmaceutiques comme il l'a fait avec le régime d'assurance-soins médicaux afin de permettre aux provinces d'en faire autant. Cette idée n'est pas seulement de moi. Des élections ont lieu aujourd'hui en Ontario. Peut-être ne devrais-je pas le dire, mais on prévoit que l'Ontario adoptera un régime